

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 16 décembre 2024

Date de l'annonce publique : 09/12/2024

Date de la convocation des conseillers : 09/12/2024

### Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompi-gnoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Carelli, Sandra (conseillère), procuration donnée au conseiller DAMY.
Absences	1	Excusés : Carelli, Sandra (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-12-16 - 9.02 - 1
Point de l'ordre du jour		9.02 - 1
Objet		<b>Création de poste - Service administratif - Ressources humaines - Groupe A2</b>

### Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose de créer un poste au service administratif, département des ressources humaines, sous le statut du fonctionnaire communal dans le groupe de traitement A2 ;

Considérant que ce poste s'avère nécessaire pour fournir un soutien renforcé à court et moyen terme au sein du service administratif, département des ressources humaines, afin de répondre à l'augmentation significative du volume de personnel et aux besoins croissants en matière de gestion des tâches qui en découlent ;

Considérant que les missions et tâches du poste incluront entre autres :

- de la gestion administrative du personnel ;
- du recrutement et de l'intégration des nouveaux agents ;
- de la formation et du développement du personnel ;
- du conseil et de l'accompagnement des responsables de service ;
- du suivi réglementaire et de la veille juridique.

Considérant que la définition du statut ne peut être déterminé qu'à l'issue des candidatures présentées et de l'audition des candidats, il est dès lors proposé de créer un poste pour chacun des deux statuts ;

Où il les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi modifiée du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut national d'administration publique ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 27 octobre 2000 portant 1. Organisation à l'Institut national d'administration publique de la division de la formation pendant le service provisoire du personnel des communes, des syndicats de communes et des établissements publics des communes; 2. Modification du règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et de formation des fonctionnaires communaux ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 16 décembre 2024

Référence

CC.2024-12-16 - 9.02 - 1

Point

9.02 - 1

Objet

Création de poste - Service administratif - Ressources humaines - Groupe A2



De créer un (1) poste sous le statut du fonctionnaire communal selon les modalités suivantes :

Code	SA/A - G05
Affectation	Service administratif
Tâche	40 heures
Degré d'occupation	100 %
Groupe de traitement	A2 ; sous-groupe administratif

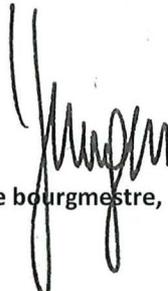


En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 20 décembre 2024

  
Le bourgmestre,

  
Le secrétaire communal ff,